

ARRETE DU MAIRE N° 647/2019**MODIFIANT L'ARRETE N° 534/2019 du 4 novembre 2019****Relatif à la circulation et au stationnement
Rue Clemenceau à WINTZENHEIM****LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WINTZENHEIM,**

VU la loi des 19-22 juillet 1791, article 46 de la loi municipale locale du 06 juin 1895, article 16, relative aux pouvoirs de police du Maire ;

VU les articles R 44 et 225 du Code de la Route ;

VU les articles L 2213-1, L 2213-2, L 2542-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU les arrêtés interministériels du 22 Octobre 1963 et 24 Novembre 1967, relatifs à la signalisation routière ;

VU l'arrêté municipal n° 216/2014 en date du 4 avril 2014 portant délégation de signature à M. Denis ARNDT - Adjoint au Maire ;

CONSIDERANT que pour permettre la démolition totale du bâtiment, 7, rue Clemenceau à WINTZENHEIM, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

ARRETE

ARTICLE 1er : Pour permettre la réalisation des travaux cités ci-dessus, la circulation et le stationnement seront réglementés du vendredi 6 décembre 2019 au vendredi 20 décembre 2019 de la façon suivante :

- Stationnement interdit sur le parking au droit du chantier ;
- Voie privée barrée ponctuellement en fonction de l'avancée des travaux ;
- Parking pharmacie interdit ponctuellement en fonction de l'avancée des travaux ;
- Vitesse limitée à 30km/h au droit du chantier ;
- Chaussée rétrécie ;
- Renvoi des piétons sur le trottoir d'en face ;
- Interdiction de dépasser.

ARTICLE 2 : Des panneaux de signalisation conformes aux types fixés par les règlements en vigueur seront placés pour attirer l'attention des usagers, par l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 : Toute infraction aux dispositions du présent arrêté sera poursuivie conformément aux lois en vigueur.

ARTICLE 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Agence Territoriale Routière de Colmar - INGERSHEIM ;
- Monsieur le Commandant de la Communauté de Brigades de gendarmerie de WINTZENHEIM-INGERSHEIM ;
- GAÏAL – 18, rue Gay Lussac – 68000 COLMAR ;
- Ateliers Municipaux de Colmar – Service enlèvement des ordures ménagères ;
- Pôle médical et pharmacie de Wintzenheim ;
- Riverains ;
- LA TRACE - 10 rue des Bonnes Gens 68000 COLMAR ;
- Monsieur le chef de corps des sapeurs-pompiers de WINTZENHEIM ;
- Messieurs les agents de la Police Municipale de WINTZENHEIM.



Fait à Wintzenheim, le 5 décembre 2019

Denis ARNDT

Adjoint au Maire

en charge de l'urbanisme, des travaux et de la sécurité